LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION NATIONALE
Informations
FISCAL

N° 82 – FISCAL n°13
En ligne sur le site www.fntp.fr / extranet le 04 juin 2010
ISSN 1769 - 4000

OBLIGATIONS DÉCLARATIVES RELATIVES A LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (CVAE)

L'essentiel :

En complément de notre *Informations* n°12 du 3 juin 2010 sur les obligations déclaratives relatives à la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), nous attirons votre attention sur le fait que, dans deux **instructions datées du 25 mai 2010**, l'administration fiscale a précisé les modalités :

- de déclaration des salariés ;
- de calcul du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée.

Il y est notamment prévu, à titre dérogatoire pour 2010, la possibilité pour les entreprises ayant à déclarer des salariés qui ont exercé leur activité plus de 3 mois sur un lieu situé en dehors de l'entreprise, d'appliquer une règle simplifiée consistant **à déclarer pour 2009 les salariés dans la commune où ils étaient en activité au 31 décembre 2009.**

Vous trouverez ces deux instructions sur le site http://www.impots.gouv.fr, rubrique « Documentation », « Accéder à la documentation fiscale », « Actualité », « Les BOI de la semaine/du mois ».

Contact : Tiphaine Fritz Mail : fritzt@fntp.fr . - Tél. : 01 44 13 32 40

TEXTES DE REFERENCE :
Instructions du 25 mai 2010 : 6 E-1-10 Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises – Calcul du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée
Instruction du 25 mai 2010 : 6 E-2-10 – Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises – Déclaration des salariés